

RÉPUBLIQUE FRANÇAISEDépartement
de la Haute-SavoieArrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**DÉCISION**

N° 2023 – 047

**Objet : Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Place de la Mairie, Route de Hauteville et Chemin de l'Eglise
Avenant n°1**

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 4° du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n°2021.061 du 17 mai 2021,

Vu l'article susvisé et les délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal pour la durée du mandat, par délibération n° 2021-061 du 17 mai 2021,

Vu le code de la commande publique, et notamment son article R. 2194-8 relatif à la modification d'un faible montant d'un marché public,

Vu la décision n°2023-029 du 18 avril 2023, attribuant le marché à l'entreprise MJ TECH, pour un montant de 53 276,00 € HT, soit 63 931,00 € TTC,

Vu l'acte d'engagement notifié le 02 mai 2023,

Vu la tranche optionnelle n°1 concernant un levé topographique, notifiée par ordre de service le 10 mai 2023.

Considérant la nécessité d'effectuer un levé topographique complémentaire sur l'emprise du futur centre culturel,

Considérant que le montant de cet avenant est de 1 190,00 € HT, soit 1 428,00 € TTC,

Considérant que le nouveau montant du marché est de 58 570,00 € HT, soit 70 284,00 € TTC,

Considérant que l'écart entre le montant initial et le nouveau montant est de 2,07%.

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure un avenant n°1 au marché incluant les modifications précitées.

ARTICLE 2 : De signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de l'avenant avec l'entreprise adjudicataire.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Vétraz-Monthoux, le 01 juin 2023

Le Maire,
Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le
publié ou notifié le

